



DECLARATION A LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE DU 17 OCTOBRE 2018.

Le 25 Septembre 2018, de nombreux délégués représentants des établissements du secteur privé lucratif se sont réunis à l'initiative de l'Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée FORCE OUVRIERE.

Ils ont discuté de la situation générale marquée par les conséquences de l'application des ordonnances Macron. Constat est fait que les employeurs se saisissent des dérogations possibles à la Convention Collective Nationale Unique du 18 Avril 2002 et son annexe du 12 décembre 2002 par voie d'accords d'entreprise.

Ces dérogations portent essentiellement sur les grilles de classification, la durée et l'organisation du temps de travail, et aboutissent à une importante baisse du pouvoir d'achat et une déréglementation accrue.

PARTOUT, LA QUESTION DES SALAIRES EST A L'ORDRE DU JOUR.

Les négociations salariales sont au point mort dans la Convention Collective Unique du 18.04.2002 et ceux malgré les cadeaux fiscaux offerts au patronat.

Aujourd'hui, la Délégation Patronale FHP ose proposer, à nouveau, dans un avenant 28 :

- ✚ Une augmentation de la valeur du point de 0.29%.
- ✚ La forfaitisation du coefficient 176 au coefficient 208 faisant disparaître la RAG.
- ✚ La disparition de la valeur du point du coefficient 176 à 221.

Cette proposition est **INACCEPTABLE** pour la délégation **FORCE OUVRIERE**.

FORCE OUVRIERE réaffirme ses revendications :

- ✚ Une augmentation de 5% de la valeur du point.
- ✚ Une véritable revalorisation des grilles de classification et déroulement de carrière
- ✚ Le maintien des droits et garanties conventionnels (primes, jours fériés ...)

Si nos revendications ne sont pas satisfaites, ce jour, 17 Octobre 2018, par la Fédération Patronale F.H.P., nous n'aurons d'autre choix que d'appeler à **la grève dans tous les établissements du secteur privé lucratif, le même jour**, dès que les conditions seront réunies.

Paris, le 17 Octobre 2018.